

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 21 février à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 20 décembre 2017.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Monsieur le Maire a le plaisir d'accueillir et de présenter, M. CHEVALLIER, Trésorier municipal, pour la séance consacrée au vote du budget.



**Au titre de la Direction de l'Urbanisme,** Monsieur le Maire aborde la vente d'un terrain à bâtir situé Lieu-dit « Les Foirettes ».

Cette vente fait suite à une demande de la Société DROSTUB pour une extension de bâtiment avec la création d'une voirie lourde faisant le tour du bâti.

Cette parcelle est située boulevard de l'Industrie et a une contenance de 10 845 m<sup>2</sup> réduite après bornage à 10 333 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est basé sur 10 € HT le m<sup>2</sup> avec une TVA à 20 %.

Le Conseil municipal est invité à débattre et approuve, à l'unanimité, cette vente au prix de 123 996 €.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la demande de subvention DETR.

Une circulaire nous a été transmise et précise les actions entrant dans le cadre de la subvention DETR. Il a été fléché, dans un premier temps, l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable et l'optimisation de son fonctionnement. Le diagnostic réalisé en 2013-2014 a permis de cibler les actions potentielles. Il a été procédé, dans un premier temps, au renforcement de la canalisation de la rue Pierre Joseph, puis des rues du Duc de Guise et de la Réforme.

La Ville doit maintenant engager le renforcement de la canalisation du Chemin de la Messe passant ainsi de 250 à 350 m<sup>3</sup>.

Le coût des travaux est estimé à 86 347, 20 € et il est proposé de solliciter une subvention de 17 269,44 € soit 20% des travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette demande de subvention.



**Au titre de la Direction des Finances**, Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la provision pour risques sur le budget principal de la Ville concernant le droit des sols.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'une provision est mise en place, il y a lieu de délibérer spécifiquement.

Il est nécessaire de prévoir une provision de 3 000 € pour couvrir les dépenses liées aux risques de contentieux potentiel au titre de l'urbanisme notamment au niveau des droits des sols pour la construction du restaurant scolaire V. HUGO.

Le Conseil municipal est invité à débattre.

Mme HENRI se demande pourquoi le riverain concerné a lancé une procédure.  
Monsieur le Maire lui apporte les éléments de réponse.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette provision pour risques.



Monsieur le Maire poursuit avec la provision pour risques concernant l'expropriation de l'ensemble immobilier de Mme SALLE, sur la zone Plein Sud.

Il est proposé de constituer une provision de 3 000 € concernant le dossier de déclaration d'Utilité Publique.

Monsieur le Maire rappelle brièvement les étapes de ce dossier en précisant que Monsieur le Préfet a délivré un arrêté de cessibilité dans le cadre de la procédure et que la Ville est attributaire d'une ordonnance d'expropriation.

Ces arrêtés ont été contestés au tribunal administratif. La requérante a été déboutée et a fait appel de cette décision. La Ville attend maintenant la notification du jugement pour voir s'il y a une présentation en Conseil d'Etat, ainsi qu'une réponse de la cour de cassation.

Cette provision pour risques, permettrait de couvrir, d'une façon symbolique, les dépenses liées à la défense de ce dossier et montre la mobilisation de la Ville pour la poursuite de ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette provision.



Monsieur le Maire poursuit avec la provision pour risques sur le budget de l'eau.

La provision proposée de 30 000 € permettrait de faire face aux risques d'impayés présentés sur l'année 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette provision.



Toujours au titre des Finances, Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif aux conventions d'objectifs.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions d'objectifs avec les trois associations suivantes :

- L'association ADEQUAT, association reconnue par l'Etat, gérant la régie de quartier sur la Tabellionne avec deux activités principales : la blanchisserie et l'entretien des espaces verts. Cette association intervient sur les deux quartiers prioritaires de la Ville. Le montant de l'aide versée s'élève à 57 000 €,
- Le COV accueillant près de 1 200 adhérents et comportant 17 sections. Le montant versé s'élève à 375 000 €. Ce versement vient en soutien des activités du Club et se traduit par la mise à disposition de locaux et de personnel,
- L'ALEV gérant les accueils collectifs de mineurs. Le montant versé s'élève à 60 000 € en prévision pour 2018.

Ces signatures de convention sont obligatoires dans le cadre d'un versement de subvention supérieur à 23 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les trois conventions d'objectifs.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif au vote du budget primitif 2018. Une présentation vidéo est réalisée à ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle l'environnement économique en indiquant la hausse de la croissance engagée pour l'année 2018.

Il précise que des choix sont réalisés par l'Etat en matière budgétaire pour prendre en compte la part du déficit national.

Il indique que le dialogue entre l'Etat et les 300 plus grandes villes de France s'oriente vers une stabilité des concours financiers, un assouplissement de la trajectoire de désendettement et une limite des dépenses à hauteur de 1.2 %, au plus chaque année jusqu'en 2022.

Les annonces formulées concernant les dotations de l'Etat sont en reconduction pour 2018 et ont été prises en compte pour l'élaboration du budget.

- La Dotation forfaitaire est évaluée à 1 228 160 €,
  - la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale à 2 367 706 €,
  - la Dotation Nationale de Péréquation à 298 462 €
- représentant un montant total de 3 894 328 €

De la même façon, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à 100 000 € et la Dotation Politique de la Ville à 642 000 € représentent une estimation de 742 000 €.

Le budget communal s'élève à hauteur de 20.8 millions répartis de la façon suivante :

Fonctionnement	:	17.3 millions d'euros soit 83 %
Investissement	:	3.5 millions d'euros soit 17 %

Au titre de la fiscalité, Monsieur le Maire rappelle qu'en terme de préparation budgétaire, il est proposé de reconduire les taux pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, à savoir :

- Taxe d'habitation 16.59 %
- Taxe foncière Bâti 25.96 %
- Taxe foncière Non Bâti 47.56 %

avec une hypothèse de progression des bases de 2.4 % découpée de la façon suivante : 1.24 % de revalorisation des bases et 1.16 % de nouvelles bases liées à la Taxe d'habitation.

La Ville de Vernouillet connaît un taux de taxe d'habitation inférieur à la moyenne régionale et se situe à un niveau quasi identique du niveau national.

La fiscalité produit des contributions directes à hauteur de 5 millions et demi d'impôts. D'autre part, il est reconduit l'allocation compensatrice de l'Agglomération pour un montant de près de 3 000 000 €, le FPIC pour 120 000 € et des compensations de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que la Dotation Globale de Fonctionnement décline depuis 2006, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) progresse et la Dotation Nationale de Péréquation est en évolution également.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 17 333 479 €. 55 % des recettes proviennent des impôts votés par la collectivité et de la compensation de la contribution des entreprises reversée par l'Agglomération.

Il existe également d'autres taxes, les dotations, les refacturations internes ou les valorisations, les subventions et les participations, les valorisations de travaux en régie, les autres recettes et le FCTVA.

Au niveau des dépenses, le montant prévisionnel s'élève à 17 333 479 €. Le poste principal concerne les ressources humaines dont la maîtrise de la masse salariale reste le principal objectif à poursuivre.

Le second poste de dépenses concerne l'eau et les énergies réduites à la baisse par rapport aux prévisions, liées à la baisse des tarifs du gaz et d'électricité. Il y a lieu de suivre plus précisément l'évolution des carburants pour l'année 2018.

54% des dépenses concernent le personnel pour un montant de 9 305 000 €, les indemnités et les formations des élus pour 182 900 €, l'énergie et l'eau pour 915 000 €.

Le virement prévisionnel s'élève à 1 320 498 € incluant la DPV et la DETR à hauteur de 742 227 €.

Au titre de la section d'investissement, l'enveloppe des recettes a été abondée de 230 000 € par rapport au Rapport d'Orientations Budgétaires.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Réserves fonds propres	605 000 €
Ventes	108 405 €
Emprunts souscrits	825 250 €
Opération d'ordre	625 000 €
Virement prévisionnel	1 320 498 €
Total des recettes d'investissement	3 484 198 €

Les dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

Travaux dans les écoles	942 400 €
Autres travaux	410 500 €
Participations aux travaux d'enfouissement	135 000 €
Matériels – études – logiciels	182 798 €
Travaux en régie	433 000 €
Total	2 103 698 €

Les travaux en régie s'élèvent à 433 000 € et concernent la voirie pour 160 037 €, les espaces verts pour 21 426 € et le bâtiment à hauteur de 251 537 €.

Le budget annexe de l'eau s'élève à 1 302 000 € en fonctionnement et 434 250 € en investissement. 345 000 € seront destinés à l'amélioration du réseau avec notamment le renforcement du chemin de la messe à hauteur de 119 000 € et des travaux de sectorisation de la zone Plein Sud.

De plus, 84 000 € seront destinés au renouvellement des branchements plomb.

Le budget de la ZAC Bois du Chapitre s'élève à 520 179 € dont 273 273 € en fonctionnement et à 246 906 € en investissement.

Le budget ZA Bonsecours sera à voter à 0.

A titre d'information, Monsieur le Maire évoque le budget principal du CCAS 2018 s'élevant à 2 555 540 € dont la subvention de la Ville établie à 1 347 171 €.

Le budget s'établit à hauteur de 2 522 000 € en fonctionnement et 35 540 € en investissement.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Subvention de la Ville (55 %)	1 347 171 €
Autres subventions (33 %)	808 955 €
Produits des services (12 %)	287 530 €
Autres recettes	6 702 €

Et les dépenses de fonctionnement :

Administration générale (7%)	181 727 €
Petite Enfance (56 %)	1 390 010 €
Gérontologie (6%)	144 204 €
Insertion (2%)	58 362 €
Portage de repas (5%)	132 322 €
Service social (9%)	208 160 €
Maintien à domicile (15%)	366 123 €

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du budget principal de la Caisse des Ecoles s'élevant à 662 400 € dont la subvention de la Ville à hauteur de 222 810 €.

La section de fonctionnement s'élève à 612 600 € et celle de l'investissement à 49 800 €.

Le budget de la restauration municipale s'élève à 791 000 €.

La répartition des recettes s'effectue de la façon suivante :

Participations Ville (22%)	222 810 €
Produits Restauration scolaire et extrascolaire (49%)	500 000 €
Produits restauration administrative (29%)	291 000 €

Et les dépenses :

Charges de personnel (51%)	550 000 €
Alimentation (27%)	300 000 €
Crédits aux services (12%)	129 810 €
Charges autres (6%)	63 500 €
Aide au transport scolaire (4%)	42 500 €

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre et l'invite à voter le budget primitif de la Ville.

Au titre des recettes de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à 17 333 479 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 3 484 198 €.

Au titre des dépenses de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à 17 333 479 € et celles d'investissement à 3 484 198 €.

Le Conseil municipal vote, à la majorité des voix moins 5 abstentions, le budget primitif de la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement.



Concernant le Budget primitif de l'Eau, les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 301 943 €.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à 428 040 €.

Le Conseil municipal vote, à la majorité des voix moins 5 abstentions, le budget primitif de l'Eau, tant en fonctionnement qu'en investissement.



Concernant le budget primitif de la ZAC Bois du Chapitre, les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 273 273 €.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de 246 906 €.

Le Conseil municipal vote, à la majorité des voix moins 5 abstentions, le budget primitif de la ZAC Bois du Chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement.



Concernant le budget primitif de la ZA Bonsecours, celui-ci est à « 0 ».

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif de la ZA Bonsecours.



**Au titre de la Direction générale des Services**, Monsieur LESAGE aborde le point relatif à la mise en place du service civique au sein de la collectivité et du versement de l'indemnité aux volontaires.

Le service civique est entré en vigueur le 13 mai 2010. Il est rappelé que ce dispositif s'inscrit dans le code national et non dans le code du travail.

Ce contrat, d'une durée de 6 à 12 mois, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et leur permet de s'engager pour l'intérêt général.

Le jeune bénéficie d'une formation et d'un accompagnement. Pour cela, il convient de désigner un tuteur.

Pour la mise en place de ce dispositif, un agrément est nécessaire.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire d'un montant de 472.97 € net et un supplément de 107.67 € net pourra être versé en cas de situation sociale ou financière difficile.

La structure d'accueil devra assurer une indemnité complémentaire au titre des frais d'alimentation ou de transport dont le montant est fixé à 107.58 € net.

Trois missions de service civique ont été recensées au sein de la collectivité :

- La mission « *Promouvoir les jardins familiaux et les gestes environnementaux au travers d'animations ludiques et festives* »,
- La mission « *Participation à l'organisation d'une exposition photos itinérante valorisant le patrimoine de la Ville* »,
- La mission « *Médiateur numérique multimédia en direction des personnes âgées et/ou éloignées du numérique* ».

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à l'accueil de jeunes en service civique pour les 3 missions proposées, autorise le Maire à signer tout acte, convention et contrat s'y afférant et accepte de dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité d'accueil des volontaires et au versement de l'indemnité.



**Au titre de la Direction de l'Action sociale et de la Direction de la Politique de la Ville**, Monsieur STEPHO présente le point relatif à la création d'une entente intercommunale entre Dreux et Vernouillet dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Il explique que selon la réglementation, chaque Conseil municipal est représenté par une commission spéciale composée de trois membres.

Il est donc proposé de nommer les mêmes membres que pour le Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé, à savoir Damien STEPHO, Daniel FRARD et Gisèle QUERITE, pour siéger au sein de la gouvernance de l'entente intercommunale entre les villes de Dreux et Vernouillet.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer, à bulletin secret, les membres de cette conférence.

Après dépouillement, Monsieur le Maire comptabilise 31 bulletins de vote. Il a été dénombré 3 bulletins blancs. D. FRARD, D. STEPHO et G. QUERITE sont élus par 28 voix « **Pour** » pour siéger au sein de la conférence de l'entente intercommunale entre Dreux et Vernouillet.

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la création de cette entente et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



**Au titre de la Direction des Ressources Humaines**, Monsieur LESAGE aborde le point sur les créations de poste suite aux avancements de grade pour l'année 2018.

Vu l'avis favorable de l'autorité territoriale, il est proposé la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, au tableau des effectifs, à compter du 21 février 2018.

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité cette proposition.



**Au titre de la Direction Générale des Services**, Monsieur le Maire conclut la séance avec le point relatif à l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Monsieur le Maire retrace l'historique et le cadre réglementaire liés à cette question.

Il précise que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) nous a saisi afin de rappeler le décret du 27 juin 2017 posant le principe général d'organisation de la semaine à 9 demi-journées. Le décret précise qu'il est possible de déroger à cette règle sous réserve de l'accord du DASEN.

Il est prévu, sur l'année 2018, le maintien du fonds de soutien pour les collectivités qui opéraient pour des semaines réparties sur 9 demi-journées. Cette organisation resterait subordonnée à la réalisation d'un Projet Educatif et de Développement du Territoire.

Le texte précise que le fonds de soutien n'est pas maintenu dans le cadre de la semaine de 4 jours.

L'organisation de la semaine doit respecter un cadre de 3 h 30 par demi-journée, un maximum de 24 h hebdomadaires et 6 h par jour.

Monsieur le Maire indique que Vernouillet s'est engagée, depuis 2013, dans l'intérêt des enfants en offrant, dans une demi-journée plus courte, des activités diversifiées de qualité inscrites dans un PEDT, et en favorisant, grâce aux 9 demi-journées, des apprentissages fondamentaux plus importants que personne ne peut contester.



Monsieur le Maire indique qu'un large débat a été organisé avant l'enclenchement de la procédure pouvant conduire à la nouvelle organisation.

Chaque conseil d'école devait délibérer et le conseil municipal à son tour pour donner un avis. Toutes les délibérations devaient parvenir au DASEN avant le 23 février en précisant l'organisation souhaitée afin de lui permettre de prendre sa décision.

Des réunions ont eu lieu avec les parents et les acteurs de la communauté éducative dans tous les groupes scolaires, et Monsieur le Maire a assisté à la réunion d'information organisée par l'Association des Maires d'Eure et Loir et le DASEN.

Le résultat des conseils de classe ont donné les résultats suivants :

- 1 conseil s'est prononcé pour le maintien des 9 demi-journées,
- 3 conseils ont émis des avis partagés,
- 5 conseils ont fait des choix majoritaires pour le retour à la semaine de 4 journées.

Monsieur le Maire déplore le choix à faire par la Ville car la proposition du Ministère de l'Education Nationale n'est pas équilibrée puisqu'il est proposé soit 9 demi-journées avec versement d'un fonds de soutien, soit 8 demi-journées avec la suppression de celui-ci remettant en cause les activités offertes aux enfants.

Monsieur le Maire indique avoir entendu les attentes de la communauté éducative, des parents et des enseignants, et avoir pris connaissance des positions prises par les communes du Bassin de vie qui impacteront la vie socio-éducative et associative.

Monsieur le Maire propose au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de prendre en compte l'organisation des rythmes scolaires des communes du Bassin de vie dans laquelle Vernouillet se situe.

Sabrina VIGNY rappelle l'objectif de la réforme de 2013 et note un recul, notamment en terme d'apprentissage, avec des journées plus longues, de la fatigue pour les enfants malgré les constats de professionnels de l'éducation.

Elle regrette que chaque commune doit donner un avis et qu'il n'y ait pas de ligne de conduite au niveau national.

Elle indique qu'avec le retour à la semaine de 4 jours, l'ensemble des enfants perdra le bénéfice offert par toutes les actions culturelles ou sportives entrant dans le cadre du Projet Educatif et du Développement du Territoire.

Monsieur le Maire complète cette intervention en abordant l'amplitude des journées et la fatigabilité engendrée pour les enfants.

Gisèle QUERITE rappelle les craintes au niveau des inégalités du territoire et précise qu'il faut prendre en compte la décharge de l'Etat en la matière et la non prise en compte de l'enfant.

Damien STEPHO intervient pour regretter que cet esprit éducatif s'évapore et émet une inquiétude car l'éducation doit être un acte « de tous ».

La Ville doit devoir rassembler et reconquérir les acteurs de la vie éducative.

Ce regret est lié aux risques de perdre des activités périscolaires de qualité offertes aux enfants.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à transmettre au DASEN l'avis donné tel que présenté en séance.

Le Conseil municipal est donne un avis favorable, à l'unanimité, à cette transmission.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant que la commune est propriétaire de parcelles et qu'il convient, dans l'attente de leur utilisation définitive, d'en régler les conditions et les modalités d'exploitation, il est décidé de la conclusion de deux conventions précaires et révocables avec M. DEULET Damien de TREON (28) pour l'un, et M. DEULET Olivier de GERMAINVILLE (28), pour l'utilisation de parcelles communales moyennant le paiement d'une indemnité annuelle d'occupation,
- ✓ Convention d'honoraires passée avec le Cabinet CITYLEX Avocats de GUYANCOURT (78) pour une mission d'assistance et consultation juridique sur les problèmes rencontrés dans l'exécution des travaux du « lot n°3 charpente » du Gymnase Marcel Pagnol,
- ✓ Considérant que dans le cadre de la facturation, le service de l'Eau de la Ville utilise des portables de relèves et les logiciels afférents, un contrat de maintenance est passé avec la Société DIOPTASE de TOURS (37), d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable trois fois,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social sur le quartier de la Tabellionne, deux contrats sont passés avec les prestataires suivants :
  - L'association SAGAL Compagnie de CHAUDON (28) pour des ateliers cirque qui se déroulent tous les vendredis du 18 septembre 2017 au 22 juin 2018,
  - ADSA de DREUX pour une soirée guinguette-concert le 23 février 2018,
- ✓ Contrat passé avec le Théâtre des 3 couleurs de SAINT SAUVEUR MARVILLE (28) pour une représentation de « L'Homme à la cloche », le vendredi 26 janvier 2018,
- ✓ Contrat passé avec Victor Jullien de BETHISY SAINT PIERRE (60) pour une animation-débat et des projections de film « Le poisson qui se mordait la queue », à l'occasion du Festival Ecofilm, les 29 et 30 janvier 2018, aux Collèges Nicolas Robert et Marcel Pagnol,
- ✓ Contrat passé avec Alexis Coudray de PARIS (13<sup>ème</sup>) pour une animation-débat et des projections du film « Abeilles, le maillon fort », le 1<sup>er</sup> février 2018 au collège Nicolas Robert,
- ✓ Contrat passé avec Marine BELMONTE de LEZAY (79) pour des projections du film « Eteins la lumière », les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018.

La séance est close à 23h15.